

LINK 2026

Plan d'actionnariat réservé aux salariés

AGIR ENSEMBLE POUR UN AVENIR DURABLE

Période de souscription : **du 3 au 17 juin 2026 inclus¹**



Grâce à LINK, le plan d'actionnariat réservé aux salariés, vous pouvez acquérir des actions ENGIE via un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) du Plan d'Epargne Groupe (PEG) à des conditions privilégiées.

✓ L'OFFRE LINK 2026

✓ LES AVANTAGES

- **Décote** de 20 % sur le prix de l'action
- **Abondement de 500 € maximum offert par ENGIE pour 300 € investis**
 - 300 % jusqu'à 100 € investis
 - 100 % entre 100 € et 300 € investis
- **Dividendes** éventuels

✓ À NOTER AVANT DE SOUSCRIRE

- **Investissement bloqué 5 ans** sauf cas de déblocage anticipé
- **Risque** de perte en capital

✓ PARTICIPEZ À LINK EN QUELQUES CLICS ENTRE LE 3 ET LE 17 JUIN À MINUIT !

1. **Rendez-vous** sur <https://link.engie.com/2026>
2. **Cliquez** sur « Souscription à LINK 2026 »
3. À la première connexion, **pour générer votre mot de passe** :
 - Cliquez sur « Première connexion ? »
 - Renseignez votre adresse e-mail professionnelle (identifiant)
 - Cliquez sur le lien dans l'e-mail que vous recevrez sur votre adresse e-mail professionnelle
4. **Choisissez** votre mot de passe
5. **Connectez-vous** grâce à votre identifiant et au mot de passe que vous aurez choisi
6. **Faites vos choix** et n'oubliez pas de valider !

✓ LE SAVIEZ-VOUS ?

Il existe des facilités de paiement

En plus de pouvoir payer au comptant, ENGIE vous propose également de régler votre souscription :

- **par arbitrage d'avoirs disponibles** du FCPE « EGEARGNE MONETAIRE » du PEG ENGIE, dans la limite d'un montant d'arbitrage égal à 25 % de votre rémunération annuelle brute 2026,
- en **6 mensualités** par prélèvement sur votre compte bancaire.

Astuce - Si vos avoirs disponibles sont sur d'autres fonds du PEG, vous pouvez les utiliser pour participer à LINK 2026 en les transférant d'abord vers le fonds « EGEARGNE MONETAIRE » !

Il existe 13 cas de déblocage anticipé

Vous participez à LINK 2026 dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe (PEG) ENGIE, vous bénéficiez donc d'avantages fiscaux. En contrepartie, votre investissement est bloqué 5 ans. Il existe néanmoins **13 cas de déblocage anticipé**. Achat de la résidence principale, mariage, rupture du contrat de travail, etc... ces situations vous permettent de récupérer vos avoirs avant l'échéance sans perte des avantages fiscaux, sociaux et ceux garantis par les formules.

¹ Toutes les dates sont indicatives

✓ LINK 2026 : LE CALENDRIER INDICATIF

> 20 MAI 2026 : LANCEMENT DU PLAN LINK 2026

S'informer sur l'offre sur link.engie.com/2026.

> 3 JUIN 2026 : COMMUNICATION DU PRIX DE SOUSCRIPTION

Être avisé(e) du prix de souscription le 3 juin 2026 : le prix de souscription est égal au prix de référence -20 %.

> DU 3 AU 17 JUIN 2026 : PÉRIODE DE SOUSCRIPTION

Souscription sur link.engie.com/2026.

Si j'ai bénéficié d'une prime d'intéressement et/ou de participation cette année et que je l'ai pré-affectée en totalité ou partiellement dans le fonds « LINK FRANCE RELAIS 2026 » en vue de souscrire à LINK 2026 :

Je souhaite toujours utiliser ma prime d'intéressement et/ou de participation pour participer à LINK !

- J'utilise l'intégralité de la somme pré-affectée : Je n'ai rien à faire, le montant total pré-affecté à « LINK FRANCE RELAIS 2026 » sera automatiquement investi dans LINK 2026.
- Je n'utilise qu'une partie de la somme pré-affectée uniquement : Je me connecte sur <https://link.engie.com/2026>, je clique sur « Souscription à LINK » et j'indique le montant que je souhaite définitivement affecter à l'offre.

En cas de diminution du montant de ma souscription à LINK 2026² les sommes pré-affectées qui ne seront pas utilisées pour LINK 2026 seront réaffectées vers le FCPE « EGEPARGNE MONETAIRE ».

Je ne souhaite plus utiliser ma prime d'intéressement et/ou de participation pour participer à LINK !

- Je le fais savoir sur <https://link.engie.com/2026>.

Le montant préalablement investi dans le FCPE « LINK FRANCE RELAIS 2026 » sera réaffecté vers le FCPE « EGEPARGNE MONETAIRE » du PEG ENGIE.

Quel que soit mon choix concernant l'affectation de ma prime d'intéressement et/ou de participation, je peux utiliser un autre moyen de paiement pour souscrire à LINK 2026.

> DÉBUT JUILLET 2026 : CONFIRMATION DE SOUSCRIPTION

Vous recevrez une confirmation de votre souscription : elle comportera le nombre de vos parts.

> 30 JUILLET 2026 : RÉALISATION DE L'OPÉRATION ET LIVRAISON DES ACTIONS AUPRÈS DU TENEUR DE COMPTE NATIXIS INTERÉPARGNE

✓ UNE QUESTION ?

Vous pouvez :

- Vous rendre sur le site link.engie.com/2026
- Contacter votre LINK Manager
(Liste disponible par entité sur le site Internet)
- Appeler les téléconseillers Egépargne pour vous accompagner à la connexion au site de souscription à l'offre LINK 2026 au 02 31 07 79 21 (du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00).

² À noter : dans ce cas, ces sommes seront soumises aux dispositions du PEG applicables au versement de l'intéressement et la participation sur les supports autre que LINK 2026. Notamment, ces sommes (qui ne bénéficieront pas de l'abondement de l'offre LINK 2026) pourront, le cas échéant, bénéficier de l'abondement prévu par l'accord conclu au niveau de votre entreprise. Les avoirs seront indisponibles pendant la durée stipulée par le PEG ENGIE (sauf cas de déblocage anticipé prévus par la loi) mais pourront être arbitrés vers les autres FCPE du PEG ENGIE.

